

## PERMIS BE



Le permis BE permet de conduire un véhicule de catégorie B attelé d'une remorque de plus de 750kg et dont la somme des PTAC est supérieure à 4.250kg.

### OBJECTIFS

- Obtenir le permis de conduire catégorie BE
- Connaître les principales règles de compatibilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicules.
- Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
- Connaître les différentes signalisations spécifiques.
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique de l'ensemble de véhicules et son entretien.
- Maîtriser l'ensemble de véhicules dans les manœuvres de MAV/MAR ainsi que dans toutes les situations de circulation.



### DURÉE DE FORMATION

Forfait 3 jours - 21 heures en continu  
Examen non compris dans la période de formation  
Convocation pour révision si nécessaire le jour de l'examen



### PUBLICS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

Toute personne ayant la nécessité d'atteler une remorque de plus de 750 kg à son véhicule de la catégorie B.

\*Avoir 18 ans,

\*Être titulaire du permis B en cours de validité

**Nota :** Il faut passer l'Epreuve Théorique Générale (code) si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.

#### COMPÉTENCE 1 : EFFECTUER LES VÉRIFICATIONS COURANTES DE SÉCURITÉ ET MAÎTRISER L'ENSEMBLE DE VÉHICULES DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

La mécanique et le fonctionnement de l'ensemble de véhicules

Les organes de commande

Les vérifications de l'état de l'ensemble de véhicules

La conduite et les manœuvres avec l'ensemble de véhicules

L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules

#### COMPÉTENCE 2 : APPRÉHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DE L'ENSEMBLE DE VÉHICULES ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

La signalisation spécifique à l'ensemble de véhicules

Les règles de placement

La compréhension des risques

Respect du code de la route

#### COMPÉTENCE 3 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers

Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt

L'adaptation de la vitesse

La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

#### COMPÉTENCE 4 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite

Le comportement en cas de panne ou d'accident

Les impacts écologiques liés à la conduite



## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Salles de cours équipées de moyens multimédia.  
Aires d'évolution spécialement aménagées.  
Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement.  
Fiche de suivi et livret d'apprentissage.  
Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

### Suivi :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires  
Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation

### Évaluation et validation :

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.  
Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription sur devis et CGV en fonction du calendrier prévisionnel et de l'état de remplissage des sessions

## ACCÉSSIBILITÉ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap.  
Un référent handicap est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

## TARIFS

Voir proposition

### Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

# Tracter une remorque

## Différentes catégories de remorques

Il existe différentes catégories de remorques que l'on distingue en fonction d'un indicateur exprimé en kilos : le PTAC, Poids Total Autorisé en charge. Il s'agit du poids limite que peut atteindre la remorque avec son chargement.

## Comment savoir si mon véhicule peut tracter une remorque et laquelle ?

La ligne F.3. de votre carte grise indique le PTR, Poids Total Roulant Autorisé. Il correspond à la masse totale que le véhicule est capable de transporter. Il s'agit du PTAC, auquel s'ajoute le poids maximal de la remorque pouvant être tractée par le véhicule.

Si vous effectuez la soustraction suivante : PTR (F.3.) — PTAC de la voiture (F.2.), vous obtenez le PTAC maximal de la remorque que peut tracter votre véhicule.

À savoir : s'il n'y a aucune mention chiffrée sur la ligne F.3., votre voiture n'est pas autorisée à tracter une remorque.

Remarque : Une remorque dont le PTAC est supérieur à 500kg doit posséder son propre certificat d'immatriculation

### Réglementation du permis Remorque

Permis B	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC ≤ 750 kg	Véhicule Poids Total Autorisé en Charge inférieur ou égal à 3 500 kg Remorque Poids Total Autorisé en Charge inférieur ou égal à 750 kg
Permis B	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC > 750 kg PTAC + PTAC ≤ 3500 kg	Si le PTAC de votre remorque dépasse 750 kg La somme PTAC véhicule + PTAC Remorque doit être inférieur ou égal à 3 500 kg
Permis B96	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC > 750 kg PTAC + PTAC ≤ 4250 kg	La somme PTAC véhicule + PTAC Remorque doit être inférieur ou égal à 4 250 kg
Permis E	 PTAC ≤ 3500 kg    PTAC ≤ 3500 kg	Véhicule Poids Total Autorisé en Charge inférieur ou égal à 3 500 kg Remorque Poids Total Autorisé en Charge inférieur ou égal à 3 500 kg
CARTE GRISE	 PTAC ≤ 500 kg	La carte Grise n'est pas nécessaire pour une Remorque dont le Poids Total Autorisé en Charge est inférieur ou égal à 500 kg
	 PTAC > 500 kg	La carte Grise est nécessaire pour une Remorque dont le Poids Total Autorisé en Charge est supérieur à 500 kg
sans FREIN	 ET MV ≥ 2x PTAC    PTAC ≤ 750 kg	Le Freinage n'est pas nécessaire si le PTAC de la remorque est inférieur ou égale à 750 kg et si la Masse à Vide du véhicule tracteur est supérieur à 2 fois le PTAC de la remorque
Avec FREIN	 OU MV < 2x PTAC    PTAC > 750 kg	Le Freinage est obligatoire si le PTAC de la remorque est supérieur à 750 kg ou la Masse à Vide du véhicule tracteur est inférieur à 2 fois le PTAC de la remorque

Indication Carte Grise : F2 PTAC . F3 PTR . F3-F2 PTR maxi pour remorquage



Contactez-nous !

Tarif : nous consulter

ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS :  
05.64.250.850  
Corinne AMODRU / Nadine TISNÉS  
commercial@bp-formations.com

Votre conseillère de formation  
Johanna DARZEINS  
Mobile : 06 59 87 22 55  
Email : johanna@bp-formation.com



Découvrez nos taux de réussite et de satisfaction stagiaires sur  
<https://bearnpyreneesformation.com>

Bearn Pyrénées Formation & BPF PRO- 73 Route de Bayonne – 64 140 BILLERE – Sirets : 79904809500027/93018780200010